ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Enseignants

Question écrite n° 4463

Texte de la question

M Jean-Marie Demange attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur l'harmonisation des filieres de l'enseignement superieur, et notamment la necessaire reconnaissance du statut d'enseignant de medecine generale, pour repondre a la loi de 1982 instituant une formation specifique en medecine generale, formation qui est actuellement assuree dans un benevolat quasi absolu, en particulier dans le cadre de l'enseignement theorique dispense dans le troisieme cycle. Il lui demande si la promulgation d'un statut d'enseignant de medecine generale est envisagee dans un avenir proche et, en tout etat de cause, avant l'echeance de 1993.

Texte de la réponse

Reponse. - La question posee par l'honorable parlementaire, relative au statut d'enseignant de medecine generale, rejoint l'ensemble de la reflexion que mene actuellement le Gouvernement dans le but de revaloriser la medecine generale. Une premiere action dans ce sens a ete mise en oeuvre par la loi no 89-18 du 13 janvier 1989 portant diverses mesures d'ordre social, qui a reintroduit la qualification en medecine generale. De plus, une mission a ete confiee a un groupe de reflexion dirige par M Lachaux, conseiller maitre a la Cour des comptes, afin d'etablir le bilan de la formation du troisieme cycle de medecine generale. L'etude du statut des medecins generalistes enseignants fait partie des missions de ce groupe. C'est entre autres au vu du rapport de ce groupe, dont les conclusions seront communiquees a l'Assemblee nationale, que le Gouvernement prendra les mesures appropriees et elaborera si necessaire un statut specifique.

Données clés

Auteur : M. Demange Jean-Marie
Circonscription : - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 4463
Rubrique : Enseignement superieur : personnel
Ministère interrogé : solidarité,santé et protection sociale,porte-parole du gouvern
Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 octobre 1988, page 2984